COMMUNE DE
COURRENDLIN
COURRENDLIN · REBEUVELIER - VELLERAT

RAMASSAGE DES DÉCHETS VERTS DÈS LE 04.01.2027



"CHERS HABITANTS DE COURRENDLIN,"

Dès le **1er janvier 2027**, la déchetterie "Devant Golat" **ne sera plus accessible** pour l'éliminiation des déchets verts. Fini les trajets en voiture avec le coffre plein de branches ! C'est désormais **le ramassage qui vient à vous**, directement au porte-à-porte sur l'ensemble du territoire communal.

🧐 Comment ça marche ?

Pour profiter de ce service tout confort et pouvoir récolter vos déchets verts, nous vous invitons à vous procurer un conteneur conforme, muni de la **vignette annuelle obligatoire.** Les déchets déposés en dehors du bac (y compris les fagots) ne seront pas collectés.

ÉTAPE 1 : Le conteneur (240L, roues de Ø 200mm conforme SEOD)

- **Vous n'en avez pas ?** Commandez-le en utilisant le bulletin de commande que vous trouverez sur la page ci-après. Le premier conteneur bénéficie d'un prix préférentiel de CHF 30.- grâce à la subvention de la commune. Si vous achetez un deuxième conteneur (ou plus), le prix sera de CHF 65.- par unité.

Vous en avez déjà un ? Annoncez-le-nous également via le formulaire afin que nous puissions valider sa conformité.

ÉTAPE 2 : La vignette annuelle

- La vignette annuelle obligatoire pour la tournée de ramassage coûte CHF 80.– par conteneur. Elle sera apposée de manière visible sur ce dernier.
- Pour passer commande, veuillez vous rendre sur le site du SEOD www.seod.ch dans l'onglet "CCV".

💰Une facturation plus juste et plus légère !

- Baisse de la taxe de base : pour équilibrer l'arrivée du ramassage des déchets verts, la taxe de base des ordures ménagères diminuera en relation.
- Respect strict de la loi (taxe causale) : avec cette nouvelle organisation, notre commune respecte désormais en tout point le principe fédéral du "pollueur-payeur". Vous payez ainsi une taxe parfaitement équitable, liée à l'utilisation réelle du service des déchets.

📅 Votre mission en cas d'intérêt

- Retourner le formulaire de commande ci-contre **avant le 30.11.2026 !**
- Commander votre vignette annuelle auprès du SEOD.

D'AVANCE, NOUS VOUS SOUHAITONS DE TRÈS BONS TRAVAUX DE JARDINAGE.

SEOD
SYNDICAT DE GESTION DES DÉCHETS
DE DELÉMONT ET ENVIRONS

COMMUNE DE COURRENDLIN
COURRENDLIN · REBEUVELIER · VELLERAT

Bulletin de commande

(à retourner avant le 30.11.2026)

Formulaire à retourner : soit par courrier 📬 au Secrétariat communal, Route de Châtillon 15, CP 71, 2830 Courrendlin ou par courriel 📧 à commune@courrendlin.ch.

Prix par conteneur 240 litres : Grâce à la subvention communale, votre premier conteneur vous coûtera que CHF 30.-. Pour tout achat supplémentaire de conteneur, le tarif standard de CHF 65.- par unité s'applique.

Statut : ☐ **Propriétaire privé** ☐ **Gérance / PPE**

Nom	
Prénom	
Adresse	
Localité	
E-mail	
Adresse immeuble	
Personne de contact (conciergerie)	

☐ **Je commande un nouveau conteneur (240 litres)**

- Quantité souhaitée : _____ conteneur(s)

1er conteneur à CHF 30.- (subventionné) et les suivants au prix de CHF 65.- par unité + vignette annuelle de CHF 80.- à commander auprès du SEOD.

☐ **J'ai déjà mon conteneur conforme**

Vignette annuelle de CHF 80.- à commander auprès du SEOD.



Date et signature : _____

Foire Aux Questions (FAQ)

Comment seront gérés les déchets n'entrant pas dans un conteneur 240 L ?

Pour les particuliers, il est possible d'apporter ses déchets à la nouvelle déchetterie régionale (CCV) à Delémont ou à la déchetterie de la Courte Queue à Boécourt (SEOD).
Pour les entreprises, les déchets doivent être acheminés à la centrale biogaz de Courtemelon.

Où éliminer les branchages qui n'entrent pas dans le conteneur ?

Il est possible de les broyer ou directement les éliminer en vrac au CCV (taxe de passage CHF 15.-).

Quels déchets ne sont pas collectés ?

Sacs compostables, plantes envahissantes, litières à chats, cendres de cheminées, os, viande et poisson, cartons, papiers, plastiques, feuille de ménage.

Quelle sera la fréquence de ramassage ?

Les containers seront ramassés 1x par semaine. Le jour reste encore à définir et sera communiqué via le MEMODéchets.

Qui est responsable si le conteneur est abîmé par l'entreprise de ramassage ?

Les conteneurs officiels SEOD sont garantis 5 ans. Seuls les conteneurs endommagés par l'entreprise de ramassage accidentellement seront remplacés gratuitement. Les conteneurs privés ne sont pas couverts par cette garantie.

A combien reviennent les taxes anuelles (déchets verts et taxe ménagère) ?

Le ramassage des déchets verts est soumis à l'achat d'une vignette annuelle auprès du SEOD. Son montant, fixé lors de l'Assemblée du budget, varie entre CHF 80.- et 120.-.
Concernant la taxe ménagère, son montant de base par équivalent habitant (EH) est fixé annuellement par l'Assemblée communal et varie entre CHF 40.- et 60.-.

Quel est le prix d'achat d'un conteneur ?

Le premier conteneur bénéficie d'une subvention de la commune et vous est proposé au prix préférentiel de CHF 30.-.

Peut-on commander un conteneur supplémentaire par la suite et à quel prix ?

Oui, il est possible de commander en tout temps un conteneur supplémentaire. Le tarif dès le deuxième conteneur est de CHF 65.- l'unité.

Est-il prévu des tournées exceptionnelles pour les grandes quantités ?

Non , des tournées exceptionnelles ne sont pas prévues.

Les conteneurs seront-ils taxés au poids ?

Non, les camions ne sont pas équipés pour ce type de taxation. De plus, la gestion en hiver devient compliquée lorsque le gel s'installe.

Quel sera le prix d'accès à la nouvelle déchetterie régionale ?

Le comité du SEOD fixe le facteur d'équivalence par habitant (EH). Pour consulter les tarifs, veuillez vous rendre sur le site du SEOD www.seod.ch dans l'onglet "CCV".

La déchetterie communale sera-t-elle totalement fermée dès le 1er janvier 2027 ?

Le Centre de Tri « Devant Golat » restera un Ecopoint pour le verre, alu, fer blanc, papier, carton et textiles.